

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Vœu relatif à la carte scolaire 2021-2022

Monsieur LEHENOFF expose :

Vœu du groupe socialiste, radical, citoyen et apparenté de Dijon

Pour Philippe MEIRIEU, "un enfant ne peut grandir que s'il est entouré de trois types de présence éducative : celle de la famille qui assume la fonction de filiation, celle de l'école qui est dans le registre de l'instruction et celle du « groupe de pairs ».

L'ambition éducative n'a de sens que si elle est partagée à l'échelle d'un territoire de vie.

La création des Projets Éducatifs De Territoire (PEDT) en 2013 a permis de construire une offre éducative de qualité avec l'ensemble des acteurs.

A ce titre, l'observatoire de la jeunesse montre qu'une intervention menée auprès de jeunes enfants pour renforcer leurs aptitudes prosociales et leur contrôle de soi favorise leur épanouissement et la réussite scolaire.

La Ville de Dijon propose aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires des séances qui se déroulent sur le temps scolaire, assurées par des agents municipaux ou des intervenants professionnels rémunérés par elle : sports collectifs, natation, initiation musicale, projets artistiques ou résidences d'artistes, musées, actions environnementales, prévention à la santé...

Chaque année, 8 400 heures (soit l'équivalent de près de 4 jours pour chaque classe) sont assurées dans par la Ville de Dijon sur le temps scolaire.

La carte scolaire 2021 – 2022 pour la Ville de Dijon prévoit la fermeture de 5 classes. 12 ouvertures sont prévues, principalement à destination des quartiers de la politique de la Ville.

Nous pouvons nous satisfaire des décisions de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Toutefois, des postes d'enseignants à disposition des associations d'éducation populaire ou soutenant les élèves les plus fragiles sont réaffectés.

La disparition de ces moyens humains fragilisent les interventions complémentaires sur le temps scolaire à destination des enfants.

La Ville de Dijon réaffirme clairement son attachement à l'école publique et sa volonté de maintenir sur sa commune des conditions d'enseignement favorisant l'épanouissement des enfants et la réussite scolaire.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le voeu qui demande à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de :
 - maintenir les postes d'enseignants affectés aux associations qui interviennent sur le temps scolaire
 - garantir les dispositifs existants pour soutenir les élèves les plus en difficultés.
 - engager une concertation avec la Ville de Dijon et les associations afin d'identifier les besoins nécessaires à l'épanouissement des enfants.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 8